



**LE FLASH**

**Ménéac**

N° 1582

Vendredi 26 août 2022



**Ouverture au public** : Lundi et Mercredi de 9h à 12h30  
Mardi, Jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h30  
Samedi de 9h à 12h sauf en août

*Rédaction – Diffusion* : Michel **PICHARD**  
Maire de MENEAC ☎ 02 97 93 30 68

[dgs@meneac.bzh](mailto:dgs@meneac.bzh)

[www.meneac.bzh](http://www.meneac.bzh) Facebook et \*Instagram

**La rentrée scolaire se déroulera le jeudi 1er septembre 2022 pour tous les élèves**

## **RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS**

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes** :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune** - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) Arrêté du 24 février 2006 -

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

**Si une mortalité anormale est constatée. Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>.

**Les informations communiquées par la préfecture seront publiées dès que possible.**

## **FDGDON : Campagne de lutte biologique contre la chenille processionnaire du Pin – 2022**

La chenille processionnaire du pin est un ravageur qui sévit en France et au Morbihan , les conséquences de sa présence sont de deux ordres :

- Défoliation des pins entraînant un affaiblissement de l'arbre
- Risques de réactions allergiques chez l'homme et les animaux domestiques surtout lorsqu'elle est au dernier stade et en procession.

Comme en 2021 où près de 3000 pins ont été traités, pour 2022 une nouvelle campagne collective de traitement biologique préventif aura lieu à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Les traitements sont réalisés chez les particuliers qui se seront inscrits en Mairie.

La Mairie recueille les inscriptions jusqu'au 31 août et les adresses à la FDGDON

ou les particuliers peuvent retourner directement leur bulletin à la FDGDON pour le 5 septembre.

Cette action est réalisée par l'appui du Conseil Départemental.

## Maison Sport-Santé en Brocéliande : Association Santé Sport Adapté:

En septembre prochain, l'association santé sport adapté proposera un programme des activités physiques bénéfiques pour la santé. Les exercices de gymnastique se feront en douceur, s'adapteront à des personnes de tout âge et toute condition physique. Avec pour objectif de se mettre en forme en prenant un maximum de plaisir tout en passant un moment convivial. Une conférence d'information sera proposée avant de démarrer la séance.

Les activités auront lieu **les jeudis de 11h00 à 12h00 dans la salle annexe.**

Pour plus d'informations contactez notre association au 06 33 60 14 60 ou à la mairie et n'hésitez pas à visiter le site internet [www.assa56.fr](http://www.assa56.fr)

### Associations

#### L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Vous donne rendez-vous à son traditionnel Couscous à emporter, le samedi 17 Septembre 2022.

Les repas seront à retirer à la salle des fêtes de 17h00 à 20h00.

Les tickets (13€) sont en vente auprès des commerçants et des pompiers.

Pour faciliter la vente auprès des commerçants, le paiement par chèque est préférable.

Nous vous attendons nombreux.



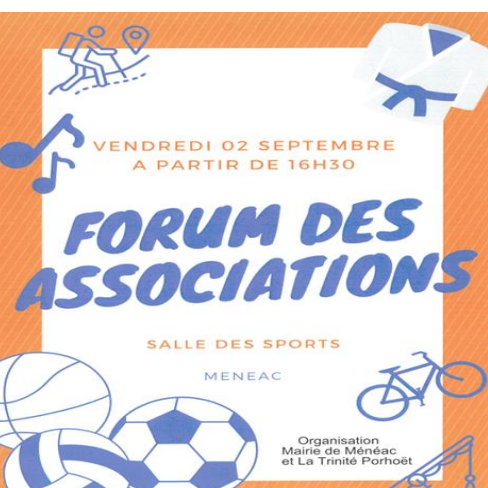
#### Familles Rurales:

**Art déco:** Le lundi 03 octobre et ensuite le premier lundi de chaque mois de 14h à 16h.

**Couture:** Les 3 premiers jeudi du mois de 14h à 16h à partir du 08 septembre.

**Art Floral:** Le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 16h.

Renseignements ou inscriptions sur place ou par téléphone : 02.97.93.35.92.



#### A.M.E.P.A

Gymnastique tous les mercredis à la salle des sports.

- Gym d'entretien de 18h30 à 19h30 à partir du 07 septembre 2022

Renseignements ou inscriptions sur place ou par téléphone au 02.97.93.35.92 – 06.23.30.71.77

Les 2 premiers cours gratuits

#### Fitness'M :

Début des cours le 6 septembre, le mardi de 10h30 à 11h30: renforcement musculaire, 18h15 à 18h45 : zumba kids, 18h45 à 19h30 : Bodysculpt et 19h30 à 20h30: zumba.

Inscription le mardi 30 août de 18h à 20h à la salle des fêtes.



### Divers

#### PROXI

Le magasin sera fermé pour congés du 19 août au 7 septembre.

Nouveauté : tous les vendredis, petites pizzas maison! Rappel: le magasin ouvre tous les après-midi de 16h à 19h.

#### Messes

**Samedi 27 :**

18h30 à Mohon

**Dimanche 28 :**

9h30 à Ménéac

11h à La Trinité Porhoët

#### Services de garde

**Docteur RUSU** – 02.97.72.22.58

La nuit, les fins de semaines et les jours fériés, appelez le 02.97.68.42.42 (15 ou 18 uniquement les urgences).

**Infirmiers** : M.ROBIN / Mmes BRIAND & LE FLOCH – 02.97.93.36.36

**Kinésithérapeute**: Mme MOUISEL – 02.97.93.34.80

**Pharmacie BILGER** – rue de la République

3237 pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17h le samedi.